Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260521-2026_035-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-035] DECISION MODIFICATIVE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 15 mai 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Virginie CAILLOT, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Christiane JOUBIOUX, Konstantina KYRIAKI, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Isabelle MARTIN.
Excusés : Yannick GUEGAN (donne pouvoir à Erwann GRANDIN), Anthony LE CORFF (donne pouvoir à Konstantina KYRIAKI), Olivier PARCOLLET (donne pouvoir à Michel LE MERCIER), Julien KERVEADOU et Pauline GUILLON.
Absent : Jean-Philippe GUEGUEN.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	9	8	3	12

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Erwann GRANDIN.

Considérant que les décisions modificatives qui peuvent être votées en cours d'année résultent de virements de crédits nécessaires, de l'emploi des recettes non prévues au budget primitif, ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire,

Considérant le transfert d'un terrain acquis par la commune au lotissement du Rivage et prévu au budget 2026,

Considérant que les comptes 7751 et 6751-042 ne sont pas des comptes de prévisions, ce sont seulement des comptes d'exécution,

Considérant que les cessions se prévoient seulement pour leur produit net au chapitre 024 en recettes d'investissement,

Il est proposé les virements de crédits suivants pour supprimer ces crédits par diminution :

Section de fonctionnement		
Dépenses		
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	
6751	Valeur comptable des immobilisations cédées (hors asa)	- 200 500,00 €
Recettes		
77	**Produits exceptionnels**	
7751	Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	- 200 500,00 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260521-2026_035-DE

Section d'investissement		
Recettes		
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 500,00 €
Recettes		
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	
2111	Terrains nus	- 200 500,00 €

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Valident la décision modificative n°1 du budget général ;
- Autorisent Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Pour	**12**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Commune de Guéhenno — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de Guéhenno,
Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD

Le secrétaire de séance,
M Erwann GRANDIN